

Des Nouvelles de l'ADA



Des nouveaux locaux, un CA et un bureau renforcés, pour quelles nouvelles perspectives et contraintes ?

Le 25 octobre 2022, l'ADA s'installe dans de nouveaux locaux, plus vastes, mieux adaptés à ses activités. Cette installation offre de nombreux avantages, ouvre de nouvelles perspectives mais impose également de nouvelles contraintes.

Ce nouvel espace offre des conditions de travail significativement améliorées aux salariés et aux

bénévoles, des conditions d'accueil des demandeurs d'asile plus calmes et confidentielles, un espace mieux adapté à l'ensemble de nos activités.

Le 13 mars dernier lors de son AG, le CA s'est agrandi de 7 nouveaux membres dont 4 sont également membres du bureau.

Quelles nouvelles perspectives ?

La défense du droit d'asile

Il s'agit d'une des priorités fortes affichées depuis toujours dans les statuts de l'Association. Notons d'ailleurs que par son existence même et par son travail au quotidien l'ADA est, dans l'environnement Grenoblois, un promoteur essentiel du droit d'asile. La qualité de l'accueil réservé aux demandeurs d'asile, si souvent maltraités par les pouvoirs publics, laissés à la rue sans protection quel que soit leur degré de vulnérabilité est une façon concrète de défendre le droit d'asile mais elle ne doit pas être la seule.

Devant le véritable démantèlement du droit d'asile mis en œuvre depuis de nombreuses années, l'ADA se doit d'accroître encore son action en direction des pouvoirs publics et des instances politiques et de promouvoir au sein de la population une vision renouvelée, un accueil bienveillant des demandeurs d'asile.

L'ADA n'a aucun doute sur la volonté du gouvernement de rendre encore plus inaccessible le droit d'asile et de durcir ses conditions d'application. L'ADA se mobilisera contre les mesures en projet et cherchera des moyens d'action nouveaux pour mobiliser la population (tables rondes, expositions, conférences de presse, etc) avec les associations qui soutiendront cette lutte.

Se faire connaître d'un plus large public

Si l'ADA est un acteur reconnu dans l'accompagnement des demandeurs d'asile par les associations, collectivités locales et tous ceux qui sont en contact avec des demandeurs d'asile, c'est auprès de la population de la métropole de Grenoble et voire même bien plus large que doivent se tourner nos efforts. Des actions sont déjà menées comme l'organisation ou la participation à des projections de films, ou les prochaines Portes Ouvertes à l'ADA.

Affronter les contraintes

L'Indépendance financière

Celle-ci est d'autant plus nécessaire que les aides que nous percevons des collectivités locales ne sont pas pérennes et doivent être redemandées chaque année et qu'il est loin d'être assuré que les majorités politiques qui nous soutiennent soient renouvelées aux prochaines échéances électorales. En 2016, après le changement de majorité, l'aide financière du Département a fortement diminué et a disparu en 2017. Pour la Région, après aussi un changement de majorité en 2016, l'aide a immédiatement disparu. Si l'ADA remercie les collectivités locales de leurs aides financières, il est néanmoins nécessaire pour faire perdurer l'action de l'ADA concernant le droit d'asile et les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, et pour conserver notre liberté d'expression, de trouver d'autres formes de financements plus pérennes et indépendantes.

Depuis 2018, l'ADA s'est tourné vers des fondations et nous en avons vu les résultats. Cette recherche de financement est essentielle mais demande un investissement en temps considérable. Cette forme de financement si elle est indépendante reste fragile. Cette indépendance financière pour devenir pérenne doit venir également d'une augmentation substantielle du nombre de donateurs de l'ADA, adhérents et sympathisants. C'est par une meilleure visibilité de l'ADA auprès de la population que le nombre de sympathisants peut croître.

A ce titre nous invitons tous nos donateurs, adhérents et sympathisants à s'engager sur des versements réguliers qui nous assureront une meilleure sécurité financière.

Des bénévoles plus nombreux

Si la sécurité financière est un enjeu très important il est également nécessaire de viser un accroissement significatif du nombre de nos bénévoles pour répondre aux priorités que nous nous fixons et au nombre toujours croissant de personnes accueillies. Nous sommes d'ores et déjà une association qui repose pour une large part sur l'engagement de plus d'une soixantaine de bénévoles aux côtés des trois salariés.

La grande variété des activités permet à chacun de trouver sa place au sein de l'Association. Le temps de présence est très différent d'un bénévole à l'autre et chacun gère ses disponibilités comme il l'entend.

Afin de parfaire l'intégration des nouveaux bénévoles dans l'équipe actuelle, nous allons mettre en œuvre un parrainage des candidats bénévoles par des bénévoles plus anciens pour permettre aux nouveaux arrivés de prendre connaissance en détails de l'activité qui les intéresse.

En conclusion, c'est en mettant en œuvre ce projet d'association et en réunissant les moyens nécessaires que nous souhaitons rendre encore plus incontournable la place de l'ADA pour un accueil digne et bienveillant des demandeurs d'asile de façon inconditionnelle.

Actualités de l'ADA

Le point de vue de l'ADA sur le projet de loi « contrôler l'immigration et améliorer l'intégration »

L'examen de la réforme de DARMANIN qui devait débiter initialement le 28 mars au Sénat sera finalement reporté. Le texte serait découpé en trois textes : un texte consacré à la simplification des procédures, une proposition de loi sur l'intégration par le travail et une autre qui porterait plutôt sur des mesures coercitives. Nous nous interrogeons, sur l'avenir des mesures liées au droit d'asile dans ce nouveau découpage.

[Voir l'analyse et le point de vue de l'ADA...](#)



Tables rondes au Parlement en visio-conférence : Alors que le projet de loi était encore à l'ordre du jour des débats au Parlement, l'ADA a été auditionné au Sénat le vendredi 24 février par les rapporteurs Muriel Jourda (LR) et Philippe Bonnecarrère (UDI), avec la Coordination Française du Droit d'Asile et l'association d'avocats pour la défense du droit des étrangers.

L'ADA a également participé à une table ronde le jeudi 9 mars à l'Assemblée Nationale avec Elisa Martin (LFI). L'intervention de l'ADA portait sur l'impact de la réforme sur les demandeurs d'asile non hébergés et sur les salariés/bénévoles accompagnants ces personnes dans le contexte grenoblois. Les autres participants à la table ronde étaient France Terre d'Asile, Forum Réfugiés et Accueil Sans Frontières (Strasbourg).

Ces rencontres constituent une reconnaissance de l'ADA et de ses points de vue par des représentants de partis politiques de divers horizons.

Nous serons attentifs à la façon dont les mesures proposées par le gouvernement seront reprises par de nouvelles lois, ou simplement par des décrets ou des dispositions réglementaires. Nous nous exprimerons sur les mesures annoncées le moment venu.



Assemblée Générale ADA du 13 mars

Cette AG a été précédée d'une AG Extraordinaire (changement d'adresse de l'ADA, modification de la gouvernance de l'association avec la possibilité d'avoir un(e) président(e) ou deux co-présidents(es). Les nouveaux statuts ont été votés à l'unanimité.

Jacqueline Leininger, présidente de l'ADA depuis 2003 a annoncé son désir de se retirer de la présidence de l'ADA tout en continuant à s'impliquer fortement dans les actions de l'ADA. L'assemblée a tenu à rendre hommage à son engagement et à l'impulsion qu'elle a donnée à l'association.

L'AG a encore réuni de nombreux adhérents et sympathisants. Le CA a été renouvelé et a vu l'arrivée de 7 nouveaux membres. Lors de la réunion du CA suivant l'AG, le bureau et les 2 co-président(e)s ont été élus.

Voir les documents concernant l'AG

- [Rapports d'activité et financier](#)
- [Rapports moraux et comptes-rendus des deux AG](#)
- [Membres du Conseil d'Administration et du bureau](#)





Formations : Elles ont repris dans nos nouveaux locaux début 2023 après une pause due au déménagement et au temps d'installation.

Les formations sont ouvertes aux associations partenaires en contact avec les demandeurs d'asile. L'ADA souhaite ouvrir ces formations à un plus large public.

Du côté des collectifs d'hébergement

Le partenariat entre l'ADA et 14 collectifs d'accueil et d'hébergement se poursuit ([pour savoir plus ...](#)). En 2022, ce partenariat a permis de loger 15 femmes seules, 27 hommes seuls, 7 familles représentant 19 personnes, soit au total 61 personnes. Le nombre total de nuitées offertes s'élève à 9326. L'ADA a organisé une réunion des collectifs le jeudi 23 mars. Malgré les difficultés liées aux grèves et à la manifestation, des membres de 9 collectifs étaient présents et ont pu échanger sur leurs pratiques, leurs questionnements.



Le 28/02/2023, l'ADA a reçu la visite d'un journaliste du Dauphiné Libéré pendant une de ses permanences du matin. Il a eu un long entretien avec Jacqueline Leininger qui lui a expliqué, en autres, le travail effectué par l'ADA pour demander la protection des petites filles menacées de mutilation génitale féminine en cas de retour dans leur pays. Ces petites filles sont souvent nées en France. Durant cette matinée, le journaliste a pu constater l'étendue des activités menées par l'ADA et la présence de nombreux bénévoles pour accueillir les demandeurs d'asile.

En 2022, avec un accompagnement de l'ADA, 58 fillettes ont obtenu une protection internationale sur ce motif, dont 38 par l'OFPR*, 18 par la CNDA* et 2 ont hérité de la protection obtenue par leur mère.

[Lire l'article...](#)



Actualités de la demande d'asile

La CNDA à court de dossier



Dans son article du 16/03/2023, le Canard Enchaîné révèle que la CNDA **ne fait plus le plein de ses audiences**. La dématérialisation mise en place par l'OFPR est pointée du doigt.

Les demandeurs d'asile ni francophones, ni anglophones ne comprenant pas les messages envoyés par SMS prendraient connaissance de la décision de l'OFPR dans un délai ne leur permettant plus de déposer un recours à la CNDA.

Saisine du Défenseur des Droits

L'ADA accompagne les demandeurs d'asile mais également ces mêmes personnes lorsqu'elles ont obtenu une protection internationale et entrent ainsi dans le droit commun.

Mais le préalable à toute ouverture de droit est l'obtention auprès de l'OFPRA d'un acte de naissance.

L'absence de ce document bloque l'accès aux droits.

L'ADA constate au quotidien que le délai d'obtention de ce document est de 16 mois en moyenne. Il s'agit là d'un obstacle majeur à l'intégration des réfugiés, la soi-disant priorité de la prochaine loi Darmanin.

L'ADA a donc saisi par courrier le Défenseur des Droits.

[En savoir plus](#)



OASIS - Observatoire de l'ASile en Isère

OASIS a été créé en 2012 pour fournir aux personnes et organismes concernés une analyse scientifique des conditions de mise en œuvre du droit d'asile en Isère.

L'ADA a constaté que dans l'ancien projet de loi « Contrôler l'immigration et améliorer l'intégration », l'ACCUEIL était un grand oublié. Et pourtant en 2022, 40 % des personnes en demande d'asile n'ont pas accès aux conditions matérielles d'accueil.

C'est le chiffre le plus bas depuis 2017 !

C'est pour cette raison que l'ADA reprend ses observations sur le terrain.

L'ADA va donc mener une mission d'observation auprès des personnes se rendant à l'OFII* à Grenoble. L'ADA fera appel à ses bénévoles pour mener à bien cette mission pendant les mois d'avril et mai. Le rapport OASIS sera présenté à la journée Portes Ouvertes de l'ADA du 20 juin 2023.

Coin Lecture et Documentaire

« Là où vont nos pères » de Shaun Tan, une bande dessinée des éditions Dargaud.

Le parcours d'un émigrant en route pour un pays nouveau, une terre promise, aussi attirante que mystérieuse. Cette bande dessinée silencieuse est l'histoire de tous les immigrés, tous les réfugiés, tous les exilés, et un hommage à ceux qui ont fait le voyage... Un album très original, consacré à un thème tellement présent à l'ADA.



Vous avez encore 20 minutes ?

Regardez l'émission d'Arte « Y a-t-il des vrais et des faux réfugiés ? ».

Quels sont aujourd'hui les critères selon lesquels les étrangers sont accueillis en France ? Dans la série d'émissions « Les idées larges », une journaliste d'Arte fait appel à la sociologue Karen AKOKA qui revient sur la distinction réfugiés/migrants, et notamment sur la façon dont s'est construite l'idée qu'il y aurait de "mauvais migrants" qui essaieraient de se faire passer pour des "bons réfugiés".

[Voir le documentaire ...](#)



Vie de l'Association

Dans la présentation des perspectives de l'ADA lors de l'Assemblée Générale, Jean-Michel Reynaud co-président de l'ADA a, en autres, souligné :

- la volonté de l'ADA de tendre vers une plus grande autonomie financière pour garantir son futur et son indépendance,
- le besoin de voir croître le nombre de bénévoles au vue du nombre croissant de demandeurs d'asile et de la charge de travail afin que l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile continue à se faire dans les meilleures conditions possibles.

Pour cela l'ADA a lancé 2 appels à ses adhérents et sympathisants, un [appel à un financement indépendant et pérenne](#) et un [appel à bénévoles](#). N'hésitez pas à relayer ces appels dans vos réseaux.

[Et surtout n'oubliez pas d'adhérer !](#)

-
- * OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration – Direction Territoriale à Grenoble et Nationale à Paris
 - * OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides à Fontenay-sous-Bois (94)
 - * CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile à Montreuil (93)